



**WEIBEL**  
HUISSIERS DE JUSTICE



# Conditions de vente

La présente vente aux enchères satisfait aux conditions habituelles des ventes judiciaires aux enchères publiques.

Les enchérisseurs participant à la vacation de vente reconnaissent avoir préalablement pris connaissance des conditions de vente et en acceptent les termes, sans réserve.

### MODALITES DES ENCHERES :

La chose est adjugée au plus offrant après trois criées ; au cas où, plusieurs amateurs feraient la même mise, l'adjudication sera annulée et les enchères seront reprises de nouveau à partir de la dernière mise.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par la S.C.P. WEIBEL (déclaration de command)

### FOLLE ENCHERE :

Si le plus offrant et dernier enchérisseur ne demande pas la délivrance de la chose contre le paiement du prix de vente augmenté des frais avant clôture de l'adjudication, la chose sera remise à nouveau aux enchères.

Le dernier enchérisseur, déchu par suite du non paiement, ne sera plus admis à porter de nouvelles enchères, mais il répondra de la différence en moins sans pouvoir prétendre à l'excédent éventuel.



### PROPRIETE – JOUISSANCE :

Les objets adjugés se trouvent dès l’instant aux risques et périls de l’acquéreur et doivent être enlevés immédiatement.

### EXCLUSION DE LA GARANTIE DES VICES CACHES :

Les objets seront vendus dans l’état dans lequel ils se trouvent, sans aucune garantie ni quant à la qualité ou quantité, ni quant aux défauts cachés, apparents ou non apparents ou rédhibitoires.

### PAIEMENT DU PRIX :

La chose adjugée ne sera délivrée à l’acquéreur que contre paiement comptant du prix de l’adjudication TTC majoré des en-sus légaux. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété de l’objet au profit de l’adjudicataire n’aura lieu qu’après encaissement du chèque. Les Huissiers de Justice se réservent de différer la délivrance des objets aux adjudicataires jusqu’à parfait encaissement, en cas de règlement par chèque.

### FRAIS :

Les en-sus pour frais légaux de vente sont de 11,90% HT, plus TVA à 20%, soit 14,28% TTC

